

RCS : LYON  
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00037  
Numéro SIREN : 444 674 816  
Nom ou dénomination : SAS ORIAL

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2022 sous le numéro de dépôt B2022/010558

**SAS ORIAL**  
Société par Actions Simplifiée au capital de 3.762.911 euros  
Siège Social : LYON (9<sup>ème</sup>) – 12-15 Quai du Commerce  
444.674.816 RCS LYON  
\*\*\*\*\*

BILAN – COMPTE DE RESULTAT  
ANNEXES AU 31 AOUT 2021

Certifié conforme  
Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by a vertical line and a small flourish at the top.



 Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/21	Net au 31/08/20
<b>ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	37 107	32 795	4 312	10 021
Fonds commercial	5 757 855		5 757 855	5 816 074
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag				
Autres immobilisations corporelles	2 355 812	1 810 554	545 258	735 845
Immob. en cours / Avances & acomptes	31 540		31 540	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	134 096		134 096	769
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	139 448		139 448	101 721
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>8 455 857</b>	<b>1 843 349</b>	<b>6 612 508</b>	<b>6 664 429</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	4 935 498	975 979	3 959 519	4 725 544
Fournisseurs débiteurs	42 253		42 253	74 611
Personnel	4 663		4 663	6 053
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	101 409		101 409	145 085
Autres créances	34 462		34 462	15 748
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur commande	605		605	
Valeurs mobilières de placement	361 396		361 396	361 034
Disponibilités	3 305 027		3 305 027	2 143 087
Charges constatées d'avance	182 731		182 731	184 879
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>8 968 043</b>	<b>975 979</b>	<b>7 992 064</b>	<b>7 656 042</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>17 423 900</b>	<b>2 819 328</b>	<b>14 604 572</b>	<b>14 320 471</b>



## Bilan

	Net au 31/08/21	Net au 31/08/20
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	3 762 911	3 762 911
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 246 101	2 246 101
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	376 291	376 291
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 485 678	1 442 841
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	921 709	662 837
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8 792 690</b>	<b>8 490 981</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	55 830	55 830
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>55 830</b>	<b>55 830</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	277 334	445 007
<i>Découverts et concours bancaires</i>	2 908	1 494
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	280 242	446 501
Emprunts et dettes financières diverses	8 934	13 123
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	182 301	7 998
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	469 929	487 372
<i>Personnel</i>	1 145 606	780 160
<i>Organismes sociaux</i>	756 796	903 740
<i>Etat, Impôts sur les bénéficiaires</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	1 088 060	1 203 251
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	128 351	139 461
Dettes fiscales et sociales	3 118 813	3 026 612
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	170 141	189 868
Produits constatés d'avance	1 525 692	1 602 185
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>5 756 052</b>	<b>5 773 660</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>14 604 572</b>	<b>14 320 471</b>




**Compte de résultat**

	du 01/09/20 au 31/08/21 12 mois	du 01/09/19 au 31/08/20 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
<b>PRODUITS</b>				
Production vendue	14 208 171	13 651 442	556 729	4,08
Autres produits	526 792	506 106	20 687	4,09
<b>Total</b>	<b>14 734 963</b>	<b>14 157 548</b>	<b>577 416</b>	<b>4,08</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>				
Autres achats & charges externes	2 514 633	2 499 135	15 499	0,62
<b>Total</b>	<b>2 514 633</b>	<b>2 499 135</b>	<b>15 499</b>	<b>0,62</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>12 220 330</b>	<b>11 658 413</b>	<b>561 917</b>	<b>4,82</b>
<b>CHARGES</b>				
Impôts, taxes et vers. assim.	347 661	379 047	-31 386	-8,28
Salaires et Traitements	6 708 440	6 586 088	122 352	1,86
Charges sociales	3 076 972	3 028 774	48 197	1,59
Amortissements et provisions	486 854	523 113	-36 258	-6,93
Autres charges	161 694	174 618	-12 924	-7,40
<b>Total</b>	<b>10 781 622</b>	<b>10 691 640</b>	<b>89 982</b>	<b>0,84</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 438 708</b>	<b>966 773</b>	<b>471 935</b>	<b>48,82</b>
Produits financiers	361	543	-181	-33,43
Charges financières	4 399	4 075	324	7,94
<b>Résultat financier</b>	<b>-4 038</b>	<b>-3 533</b>	<b>-505</b>	<b>14,30</b>
Opérations en commun	196	3 474	-3 278	-94,36
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>1 434 867</b>	<b>966 714</b>	<b>468 152</b>	<b>48,43</b>
Produits exceptionnels	77 755		77 755	
Charges exceptionnelles	81 265	260	81 006	NS
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-3 511</b>	<b>-260</b>	<b>-3 251</b>	<b>NS</b>
Participation des salariés	162 914	77 805	85 109	109,39
Impôts sur les bénéfices	346 733	225 812	120 921	53,55
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>921 709</b>	<b>662 837</b>	<b>258 872</b>	<b>39,06</b>





## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ORIAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2021, dont le total est de 14 604 572 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 921 709 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2020 au 31/08/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-09 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif à des corrections mineures.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euro.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 2 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 1 à 5 ans
- \* Mobilier : 2 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



## Règles et méthodes comptables

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Césures d'activité

A la clôture de l'exercice, une analyse des missions par client est réalisée. Ainsi sont constatés le montant :

- des factures à établir pour le temps consacré, non encore facturé, modulé éventuellement des malis ou bonis attendus.
- des produits constatés d'avance, lorsque le montant facturé est supérieur au temps déjà consacré et/ou que la mission nécessite des travaux complémentaires.

### Produits exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Engagement retraite

La convention retraite collective de la société prévoit des indemnités de fin de carrière.

La société n'a pas signé un accord particulier.

La société n'a pas constaté ses engagements sous forme de provisions.

La société a souscrit une assurance "indemnités de fin de carrières".

- Méthode d'évaluation : ANC 2021
- Age de retraite : Cadres 67 ans  
Non cadres 62 ans
- Accroissement des salaires : 2.50 %
- Taux d'inflation : 1.00%
- Taux d'actualisation : 0.30%
- Table de mortalité utilisée pour les femmes : TF 00-02
- Table de mortalité utilisée pour les hommes : TH 00-02



## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

#### APPORT PARTIEL D'ACTIF

L' AGE du 26/05/2021 a approuvé un apport partiel d'actif à ORIAL PROVENCE de sa branche complète et autonome d'activité d'expertise comptable exploitée sur le site de Valréas.

Fiscalement et comptablement, cet apport partiel d'actif a pris effet de façon rétroactive au 01/03/2021.

En contrepartie de cet apport partiel d'actif, la société ORIAL se voit attribuée 239 100 actions de la société ORIAL PROVENCE.

#### EPIDEMIE DE COVID 19

L'événement COVID-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

A cette même date d'arrêté des comptes, la gouvernance n'a pas connaissance d'incertitudes significatives remettant en cause le principe de continuité d'exploitation.



## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	5 816 074		58 219	5 757 855
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	37 997		890	37 107
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 854 071</b>		<b>59 109</b>	<b>5 794 962</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	1 324 724	24 530	68 822	1 280 432
- Matériel de transport	92 041			92 041
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 010 851	3 654	31 166	983 338
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		31 540		31 540
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 427 616</b>	<b>59 724</b>	<b>99 988</b>	<b>2 387 352</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	769	133 327		134 096
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	101 721	41 462	3 736	139 448
<b>Immobilisations financières</b>	<b>102 490</b>	<b>174 789</b>	<b>3 736</b>	<b>273 543</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>8 384 177</b>	<b>234 513</b>	<b>162 833</b>	<b>8 455 857</b>

## Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
Éléments reçus en apport			5 816 074	5 816 074
<b>Total</b>			<b>5 816 074</b>	<b>5 816 074</b>

**Notes sur le bilan**

## Immobilisations financières

## Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	<b>Capital</b>	<b>Capitaux propres (autres que le capital)</b>	<b>Quote-part du capital détenue</b>	<b>Résultat du dernier exercice clos</b>
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS ORIAL PROVENCE 84600 VALREAS	182 690	40 637	72,74	
- Participations (détenues entre 10 et 50 % )				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	<b>Valeur comptable Brute</b>	<b>Valeur comptable Nette</b>	<b>Montant des prêts et avances</b>	<b>Cautions et avals</b>	<b>Dividendes encaissés</b>
- Filiales (détenues à + 50 %)	133 327	133 327			
- Participations (détenues entre 10 et 50% )					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

**Notes sur le bilan****Amortissements des immobilisations**

	<b>Au début de l'exercice</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminutions</b>	<b>A la fin de l'exercice</b>
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	27 976	5 137	318	32 795
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>27 976</b>	<b>5 137</b>	<b>318</b>	<b>32 795</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	887 235	92 908	60 284	919 858
- Matériel de transport	63 189	14 297		77 486
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	741 348	92 602	20 740	813 210
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 691 771</b>	<b>199 807</b>	<b>81 024</b>	<b>1 810 554</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 719 748</b>	<b>204 943</b>	<b>81 342</b>	<b>1 843 349</b>

**Notes sur le bilan****Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 440 463 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	<b>Montant brut</b>	<b>Echéances à moins d'un an</b>	<b>Echéances à plus d'un an</b>
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	139 448		139 448
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	4 935 498	3 557 912	1 377 586
Autres	182 787	165 843	16 944
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	182 731	182 731	
<b>Total</b>	<b>5 440 463</b>	<b>3 906 486</b>	<b>1 533 978</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

**Produits à recevoir**

	<b>Montant</b>
Clients - factures à établir	499 591
SPIRA - Factures à établir	10 218
OPROV - Factures à établir	37 054
Fournisseurs - RRR à obtenir	15 644
Personnel - produits à recevoir	3 663
Etat - produits à recevoir	15 583
Divers - produits à recevoir	2 295
Banque - Intérêts courus à recevoir	81
<b>Total</b>	<b>584 128</b>



## Notes sur le bilan

### Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	<b>Dépréciations au début de l'exercice</b>	<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>Reprises de l'exercice</b>	<b>Dépréciations à la fin de l'exercice</b>
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	1 046 786	285 364	320 398	975 979
<b>Total</b>	<b>1 046 786</b>	<b>285 364</b>	<b>320 398</b>	<b>975 979</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation		285 364	320 398	
Financières				
Exceptionnelles				

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 762 911,00 euro décomposé en 3 762 911 titres d'une valeur nominale de 1,00 euro.

	<b>Nombre</b>	<b>Valeur nominale</b>
Titres composant le capital social au début de l'exercice	3 762 911	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 762 911	1,00

**Notes sur le bilan****Provisions**

Tableau des provisions

	<b>Provisions au début de l'exercice</b>	<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>Reprises utilisées de l'exercice</b>	<b>Reprises non utilisée de l'exercice</b>	<b>Provisions à la fin de l'exercice</b>
Litiges	55 830				55 830
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>Total</b>	<b>55 830</b>				<b>55 830</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

**Notes sur le bilan****Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 756 052 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	<b>Montant brut</b>	<b>Echéances à moins d'un an</b>	<b>Echéances à plus d'un an</b>	<b>Echéances à plus de 5 ans</b>
<b>Emprunts obligataires convertibles (*)</b>				
<b>Autres emprunts obligataires (*)</b>				
<b>Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :</b>				
- à 1 an au maximum à l'origine	2 908	2 908		
- à plus de 1 an à l'origine	277 334	131 784	145 550	
<b>Emprunts et dettes financières divers (*)</b>	8 934	8 934		
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	469 929	469 929		
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	3 118 813	3 086 964	31 849	
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>				
<b>Autres dettes (**)</b>	352 442	352 442		
<b>Produits constatés d'avance</b>	1 525 692	1 525 692		
<b>Total</b>	<b>5 756 052</b>	<b>5 578 652</b>	<b>177 399</b>	
<b>(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice :</b>				
<b>(*) Emprunts remboursés sur l'exercice :</b>	165 896			
<b>(**) Dont envers Groupe et associés</b>	182 301			

**Notes sur le bilan****Charges à payer**

	<b>Montant</b>
Fournisseurs - fact. non parvenues	233 017
SPTW - Factures non parvenues	18 872
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	107
Banque - Intérêts courus à payer	2 791
Dettes provis. pr congés à payer	329 554
Provision Congés RTT	56 050
Primes à payer	350 837
Dettes provis. pr partic. salariés	162 914
Personnel - autres charges à payer	208 196
Ch.sociales s/ CGP et RTT à payer	167 672
Charges sociales - charges à payer	53 223
Charges sociales sur primes prov.	187 972
Etat - autres charges à payer	66 684
Taxes fiscales CAP	33 500
Clients - RRR à accorder	105 446
<b>Total</b>	<b>1 976 835</b>

**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>Charges Financières</b>	<b>Charges Exceptionnelles</b>
Charges constatées d'avance	182 731		
<b>Total</b>	<b>182 731</b>		

**Produits constatés d'avance**

	<b>Produits d'exploitation</b>	<b>Produits Financiers</b>	<b>Produits Exceptionnels</b>
Produits constatés d'avance	1 525 692		
<b>Total</b>	<b>1 525 692</b>		

**Notes sur le compte de résultat****Chiffre d'affaires**

Répartition par secteur d'activité	
Secteur d'activité	31/08/2021
Activités comptables	14 208 170
<b>TOTAL</b>	<b>14 208 171</b>

Répartition par marché géographique	
	31/08/2021
France	14 096 212
Etranger	111 958
<b>TOTAL</b>	<b>14 208 171</b>

**Charges et produits d'exploitation et financiers**

## Rémunération des commissaires aux comptes

**Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 9 322 euro

Honoraire des autres services : 0 euro



## Notes sur le compte de résultat

### Résultat et impôts sur les bénéfices

#### Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	1 434 867	348 561	1 086 306
+ Résultat exceptionnel	-3 511		-3 511
- Participations des salariés	162 914	13 755	149 159
<b>Résultat comptable</b>	<b>1 268 442</b>	<b>346 733</b>	<b>921 709</b>
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

### Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/09/2009, la société SAS ORIAL est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ORIAL DEVELOPPEMENT, 12-15 Quai du Commerce 69009 LYON.



## Autres informations

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 155 personnes dont 3 apprentis et 3 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	57	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	98	
Ouvriers		
<b>Total</b>	<b>155</b>	

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

L'engagement sur les indemnités de fin de carrière est évalué à 347 182€.

Les fonds placés sur le contrat IFC s'élèvent à 152 182€ et le montant non couvert à 194 600€.

#### Engagements reçus

Aucun engagement reçu

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 25 FEVRIER 2022**

**EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 AOUT 2021**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à la somme de 921.709,22 euros, de la façon suivante :

- A titre de dividendes, la somme de ..... 900.000,00 euros
- le solde, au compte « autres réserves », soit ..... 21.709,22 euros

Le dividende représente ainsi un montant brut de 0,24 euros par action (montant arrondi), et sera mis en paiement au siège social, dans les délais légaux.

Il est rappelé :

- que depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2021, éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 900.000 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices et l'abattement correspondant, ont été les suivants :

EXERCICE	DISTRIBUTION		ABATTEMENT
	GLOBALE	UNITAIRE	ELIGIBLE
31/08/2018	650.000,00 €	0,17 €	650.000 €
31/08/2019	650.000,00 €	0,17 €	650.000 €
31/08/2020	620.000,00 €	0,16 €	620.000 €

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Certifié conforme  
Le Président





**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2021**

Aux associés de la société ORIAL,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ORIAL relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période de l'ouverture de l'exercice à la date d'émission de notre rapport.

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note de l'annexe des comptes annuels «Autres éléments significatifs» concernant l'apport partiel d'actif et les impacts liés à la crise sanitaire.

**Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.



C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 09 février 2022

**Le Commissaire aux Comptes Inscrit  
Pour le Cabinet ESCOFFIER**

  
**Serge BOTTOLI**